

Les subsides

me semble donc souhaitable de verser au compte rendu certains passages de cette lettre.

[Français]

Je me dois d'éclaircir plusieurs autres points en ce qui concerne l'état actuel des négociations en vue de la conclusion d'un accord avec les États-Unis sur l'essai de systèmes d'armement. Outre les missiles de croisière non armés, les États-Unis pourraient vouloir faire l'essai d'autres systèmes comme des hélicoptères, des systèmes de surveillance et d'identification et des systèmes de navigation d'aéronefs. Le Canada aurait le contrôle entier et continu des essais qui seraient assujettis aux exigences de notre pays en matières d'environnement et de sécurité. Le missile de croisière ne serait pas plus dangereux qu'un petit avion parce qu'il n'y aurait pas d'impact et que l'engin serait récupéré grâce à un parachute. Chaque essai proposé par les États-Unis devrait recevoir l'autorisation préalable du Canada et même être interdit par la suite. L'essai d'armes nucléaires biologiques et chimiques ne sera pas autorisé. Enfin, la négociation d'un tel accord avec les États-Unis pourrait bien inciter fortement les deux superpuissances à mener des négociations plus fructueuses en vue de la conclusion d'un accord vérifiable sur le contrôle des armements et un désarmement équilibré et mutuel. Le gouvernement procédera normalement à la négociation de l'accord. Aucun accord sur l'essai des missiles de croisière ne sera conclu, prévoit-on, avant la fin de l'année et en tout cas certainement pas avant la convocation de la deuxième session spéciale des Nations Unies sur le désarmement. Naturellement tout accord sur l'essai d'armes en vigueur ou en cours de négociations serait assujetti à tout nouvel accord qui pourrait être conclu lors de la session spéciale de l'ONU. Toutefois, en attendant la conclusion d'un accord, le Canada continuera d'assurer la force et l'efficacité de l'Alliance.

[Traduction]

De toute évidence, le gouvernement du Canada et moi-même, en tant que ministre de la Défense nationale, souhaitons vivement mettre un terme à la production et à l'essai de tout armement, et vivre dans un monde affranchi de toute violence et où la paix règnerait sous aucune menace. Hélas, la situation internationale actuelle ne correspond pas à notre idéal. Malheureusement, l'histoire, comme je l'ai dit au débat du mon intervention, nous prouve indéniablement qu'il est à la fois dangereux et irréflecté d'adopter une attitude aussi naïve à l'égard de la situation mondiale. Assurément, l'histoire de l'expansionnisme de l'Union soviétique depuis la Seconde Guerre mondiale et de son mépris flagrant des droits fondamentaux de l'homme—par exemple, au moment même où je parle, en Pologne et en Afghanistan—suffit à nous rappeler le danger inhérent à pareille attitude. Les bonnes intentions sont fort louables, mais seules les initiatives et l'histoire prouveront leur sincérité. L'U.R.S.S. a clairement prouvé sa sincérité à cet égard.

Les députés néo-démocrates ont beau aller prêcher un peu partout dans le pays la fin de la guerre et la paix dans le monde. Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada ne peut tout simplement pas prendre ce risque. Nous sommes fermement engagés à protéger le droit de notre peuple à la paix et à la liberté avec quelque chose de plus concret que la simple poursuite d'un idéal pour une question aussi primordiale.

Des voix: Bravo!

M. Lamontagne: Comme je le disais, monsieur l'Orateur, la sécurité de l'alliance de l'Ouest se fonde sur la notion d'une dissuasion convaincante. La motion propose un gel mondial nucléaire, et l'interdiction de la mise à l'essai, de la production et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs. En termes très simples, il est inacceptable d'imposer le gel en ce moment, car cela équivaldrait à consacrer un déséquilibre

militaire, piégeant ainsi l'Occident dans une position d'infériorité dangereuse.

N'oublions pas qu'un gel global s'appliquerait non seulement à l'armement nucléaire stratégique, pour lequel l'Union soviétique et les États-Unis sont à peu près à forces égales, mais également aux forces nucléaires à moyenne portée en Europe, où l'équilibre a été sérieusement menacé par le déploiement, depuis 1976, de 300 missiles soviétiques SS-20. Il est dommage que certains de nos vis-à-vis ne reconnaissent pas que c'est le déséquilibre marqué en faveur de l'Union soviétique qui a contraint l'OTAN à entreprendre son programme de modernisation.

M. Ogle: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Lamontagne: Si, une fois que j'aurai dit ce que j'ai à dire, il me reste du temps, je lui répondrai volontiers.

Le Canada n'est évidemment pas favorable à des propositions qui viseraient à bloquer les armes nucléaires des États-Unis et de l'Union soviétique à leurs niveaux actuels. Nous estimons plutôt que les deux super-puissances devraient tout d'abord négocier des réductions majeures et véritables, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, de leurs arsenaux nucléaires respectifs.

Nous croyons que les États-Unis souhaitent vivement le contrôle des armes et la conclusion d'accords justes et vérifiables en vue de réductions substantielles des forces nucléaires. Bien que les propositions de blocage témoignent du désir de tous les peuples de la terre de voir diminuer la menace d'une guerre nucléaire, les propositions en elles-mêmes ne favorisent pas pour autant la réduction, n'assurent pas l'égalité et ne permettent pas de vérifier le respect des engagements. Les injustices actuelles en seront plutôt figées et tout nouveau progrès sera rendu difficile, sinon impossible. Pour toutes ces raisons, il faut que le but du contrôle des armements continue d'être la négociation de réductions marquées dans les arsenaux nucléaires des deux camps. Vous pouvez donc voir, monsieur l'Orateur, que nous pouvons faire mieux qu'un gel et nous voulons faire mieux que cela.

Pour des raisons semblables, je ne peux pas souscrire à la partie de la motion qui recommande un engagement mondial à ne jamais prendre l'initiative d'une attaque nucléaire. La plus grande confusion entoure, dans le débat public, les expressions «premier emploi» et «première frappe». Pour éclairer les députés et faciliter la discussion, je pourrais essayer d'en donner une définition.

La première frappe, souvent qualifiée de «préemptive» du ou «de désarmement» a généralement le sens de la tentative majeure préméditée d'un camp en vue de détruire les systèmes d'offensive nucléaire de l'ennemi avec assez d'efficacité pour le mettre dans l'incapacité de répliquer. Il s'agit, bien sûr, d'une des raisons principales pour lesquelles tant les États-Unis que l'Union soviétique ont jugé bon de maintenir ce qu'on décrit comme une triade de forces stratégiques—des missiles lancés à partir du sol, à partir de sous-marins ou à partir de bombardiers lourds. Cela, afin de ne pas avoir à un moment donné tous ses œufs dans le même panier. Nous sommes d'avis qu'aucun des camps ne dispose pour le moment de la capacité nécessaire pour désarmer l'adversaire du premier coup, et qu'aucun d'eux ne cherche à acquérir une telle capacité.